

# Comprendre le concept de Genre

IFAID

Cet article est extrait d'un classeur d'outils pédagogiques réalisé en 2001 par une équipe coordonnée par l'Ifaid (L'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) Aquitaine, à la demande du ministère des Affaires étrangères (MAE), Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID). L'équipe était composée de Elisabeth Hoffman, Emmanuelle Le Nouvel, Marysol Rodriguez, avec la collaboration de Carmen Coumau. Ce chapitre présente les concepts, les définitions de base et il introduit les enjeux de l'approche genre.

*Le classeur dont est extrait l'article fait lui même partie d'une étude plus qui comprend un document de capitalisation sur La prise en compte du genre dans les actions de la Coopération Française et une base de données des projets du MAE se rapportant aux questions de femmes/genre et des Fiches pratiques pour intégrer le genre.*

## Introduction aux fondements et aux enjeux de l'intégration du genre dans la recherche et les stratégies de développement.

L'intégration du concept de genre dans la pensée et les stratégies de développement a été réalisée selon des étapes désormais bien identifiées (détaillées dans la fiche n°11). La littérature contemporaine reflète une tension entre deux grandes approches qui est le fruit de cette histoire. L'une est qualifiée de « *women in development* », l'autre de « *gender and development* ».

L'approche « femmes et développement » [1] est issue de l'approche historique de l'intégration des femmes au développement : elle part de l'alarme donnée par l'anthropologue de l'économie Esther Boserup qui montrait en 1970 (1983 pour la version française) que faute de les intégrer pleinement au processus de développement, le progrès économique tend à se faire au prix de la marginalisation des femmes. Dans cette approche, la mise en valeur de la contribution des femmes est perçue comme un élément de la modernisation économique et sociale. *L'accent est mis sur les rendements élevés, en termes de bien-être et de capital humain, de l'investissement dans l'éducation et la participation accrue des femmes, compte tenu notamment du retard accumulé dans ce domaine.* L'approche « genre et développement » se fonde sur les acquis des études de la construction sociale du féminin et du masculin : le genre est un facteur de division du travail et d'allocation des ressources et du temps. L'asymétrie caractéristique des rôles féminins et masculins est un obstacle majeur au changement. *Dans cette approche, toute analyse ou toute mesure destinée à promouvoir ou modifier les modes de participation des femmes doit donc être considérée dans le réseau complexe des relations sociales de genre.*

On peut dire que l'approche « *women in development* » s'inscrit plutôt dans une perspective macro-économique et sociale, et « optimiste » du développement compris comme processus de modernisation inéluctable. L'approche « *gender and development* » reflète une vision plus complexe du développement en mettant l'accent sur ses fondements micro-économiques et sociaux et sur le caractère aléatoire des gains attendus du changement social. Il est bien entendu difficile aujourd'hui de faire la part nette entre ces deux approches dans les discours des bailleurs de fonds et de beaucoup de théoriciens et de praticiens du développement. Le terme « *gender* » est désormais largement utilisé dans la littérature anglo-saxonne, mais les implications du concept sont diversement prises en compte. Les orientations récentes de la pensée du développement, dont témoignent les recherches sur les aspects qualitatifs de la croissance économique, constituent néanmoins un cadre favorable à une intégration du concept de genre dans les stratégies de développement.

## 1 . Le concept de genre

Il est important de préciser en français le contenu et la portée d'un terme qui, issu de l'anglais *gender*, a pu être employé de manière abusive ou maladroite. C'est qu'il est moins facile d'importer un mot qu'un concept, et il a fallu que les acteurs français de la recherche et du développement entérinent la nécessité d'un néologisme. Non que la réalité désignée par le genre n'ait pas été connue et même identifiée, mais elle avait le défaut de ne pouvoir être « nommée ». Le concept de genre permet d'énoncer clairement, et donc de mieux concevoir, une réalité si ancienne et si ancrée dans la dimension symbolique de la vie sociale, qu'elle était demeurée tout à fait... implicite.

## Dimension anthropologique du genre

L'anthropologie s'est avérée déterminante pour éclairer la confusion habituellement opérée entre le fait biologique désigné par le sexe et le fait social ou symbolique désigné par le genre. La différence des sexes, si elle procède d'une « nécessité biologique », est aussi un principe universel d'organisation sociale. Ainsi les rapports entre hommes et femmes sont au cœur des trois « piliers » universels de la société que sont pour Claude Levi Strauss la prohibition de l'inceste, l'existence d'une forme reconnue d'union, et la répartition sexuelle des tâches [2]. Par ailleurs, comme toute donnée « naturelle », le dualisme sexué est à l'origine de ce que les anthropologues appellent une idéologie, qui généralise l'attribution aux éléments, aux attitudes, aux pratiques, d'une dimension « sexuée ».

d'une propriété, ici le féminin et le masculin : à ce niveau, les genres féminin et masculin n'entretiennent plus qu'un lointain rapport avec la définition prosaïque du sexe biologique. Le sexe n'est plus une variable biologique, c'est une propriété symbolique ; ce n'est plus un principe de différenciation physiologique, c'est un principe d'organisation sociale.

*Un des objets des études en termes de genre est de fournir des éléments d'analyse de la manière dont cette définition fonctionnelle et idéologique des sexes, qui imprègne toutes les dimensions de la vie sociale, affecte les activités déployées par les hommes et les femmes.*

Construction de la catégorie genre en sciences sociales

Le genre est par définition une catégorie pluridisciplinaire. Il emprunte au sexe le caractère transversal d'une variable démographique, et présente comme catégorie institutionnelle et psychologique, le caractère collectif d'une variable sociologique. Ainsi, contrairement à une catégorie sociologique comme la classe sociale, le genre n'est pas une catégorie homogène : elle est traversée par toutes les autres catégories sociales. Pourtant, la diversité des conditions féminines et masculines n'est pas incompatible avec l'existence d'une perception commune du féminin et du masculin. Surtout, les relations entre hommes et femmes et leur position sociale font l'objet d'un ensemble de règles et de pratiques qui instituent de manière plus ou moins rigide le genre et les relations de genre.

*Les rapports sociaux de genre opposent ainsi non des groupes sociaux mais des individus, ces individus étant néanmoins considérés dans leur appartenance à une catégorie collective institutionnellement significative.*

## 2. « Invisibilité » des femmes et conditions méthodologiques de l'intégration du genre dans la pensée du développement

En sciences sociales, il a fallu remettre en cause une perception « androcentrique » des structures sociales : les concepts élaborés pour rendre compte de l'ensemble de la vie sociale laissent dans l'ombre la part féminine, ignorée, ou implicitement considérée comme subordonnée, marginale. Les modèles utilisés par les économistes et socio-économistes du développement ont longtemps implicitement reposé sur l'idée que la différence des sexes fonde une division naturelle du travail, que cette dernière implique une complémentarité des rôles féminins et masculins, elle-même supposée incarnée dans le ménage, unité décisionnelle de base.

*La méconnaissance des enjeux de genre s'est traduite par des biais importants dans la définition et la transmission des politiques économiques et sociales. La non prise en compte du secteur reproductif, de la division du travail fondée sur le genre, et des inégalités à l'intérieur du ménage ont été autant d'« oublis » qui concernaient beaucoup plus les femmes que les hommes.*

Aujourd'hui on reconnaît que la prise en compte du genre est une condition d'efficacité et d'équité des politiques économiques et sociales. La connaissance et la reconnaissance de la contribution des femmes et des structures de genre ont été favorisées par la conjoncture et l'évolution de la pensée du développement. L'échec des politiques de développement fondées sur un diagnostic macroéconomique a constitué un contexte favorable à l'émergence d'une pensée sur les fondements micro-économiques et sociologiques du développement. La remise en cause d'une perspective développementaliste qui revêtait un caractère ethnocentrique, a favorisé l'intérêt porté aux acteurs des pays du sud, à leur environnement et à leurs besoins.

*Les efforts de collecte de statistiques et d'élaboration de concepts adaptés ont été mis en œuvre notamment à partir de 1975 avec l'ouverture au sein des Nations Unies de la « décennie pour les femmes ».*

### La remise en cause du concept de ménage

La remise en cause du modèle traditionnel de représentation du ménage, comme entité économique et sociale de base, a cristallisé les recherches sur le renouveau des fondements microsociaux du développement. Le fait de considérer le ménage comme une unité de décision (concrètement, le ménage statistique comprend des personnes vivant sous un même toit et partageant les repas et les services d'entretien de la maison) implique l'hypothèse d'une communauté des ressources et d'une cohésion des membres. En fait, implicitement, cette cohésion est supposée assurée par un « chef de ménage » altruiste, c'est-à-dire prenant en dernier ressort les décisions pour le bien de la famille, dans un souci d'équité. **La remise en cause de ce modèle s'est fondée sur une série de limites fondamentales.**

Premièrement il instaure une limite arbitraire entre l'espace du ménage, du ressort de la sphère privée et de l'économie domestique, qui n'est pas constitué en objet d'étude, et l'espace « social ». Or la séparation nette entre la sphère domestique et la sphère « productive » s'avère particulièrement inadaptée pour les économies rurales des pays en développement où les activités de production et de consommation sont intimement liées. Cette hypothèse suppose le rejet arbitraire de l'étude des activités reproductives, majoritairement féminines. D'autre part, les hypothèses d'une communauté (et donc d'une allocation équitable) des ressources et d'une procédure de décision collective se heurtent à une réalité sociale complexe.

De nombreuses études ont montré que la définition des rôles féminins et masculins se traduit le plus souvent par une **séparation plus ou moins rigide des budgets et donc des ressources générés et contrôlés par les femmes et les hommes**. Une observation empirique assez courante est par exemple qu'au sein du ménage les femmes consacrent une plus large part de leurs revenus que les hommes au bien-être de la famille, en particulier pour les dépenses de nourriture. Les postes budgétaires masculins se caractérisent par une plus grande importance des dépenses

personnelles (alcool, tabac par exemple). De sorte que la distribution des revenus au sein d'un ménage n'est pas neutre pour le bien-être de ses membres, en particulier les enfants.

Compte tenu de l'asymétrie des statuts masculin et féminin, des droits de propriété des facteurs de production, et des contraintes domestiques pesant sur les femmes (voir infra), on observe le plus souvent une inégalité dans **l'allocation des facteurs de production**. Au Burkina Faso par exemple, les hommes et les femmes d'un même ménage peuvent pratiquer la même culture, sur des parcelles distinctes, avec des niveaux de main d'œuvre et d'intrants technologiques très différents (Blackden 1999).

De manière générale, un grand nombre d'études ont révélé l'ampleur du « **biais sexuel** » dans **l'allocation des tâches et des ressources** au sein du ménage en termes de nourriture, de biens de consommation, d'investissement dans l'éducation et la santé selon l'âge, le sexe et le rang de naissance des enfants. La division du travail fondée sur le genre détermine la répartition des tâches attribuées aux enfants selon leur sexe. Les filles sont largement impliquées dans les travaux domestiques, et elles sont beaucoup moins scolarisées que les garçons, ce qui est un facteur majeur de la perpétuation de l'inégalité des sexes.

Finalement, la **procédure de décision au sein du ménage** a fait l'objet de nombreuses spéculations. On s'accorde en général sur le fait que le statut des femmes, entendu au sens large (voir infra), qui tend à les rendre institutionnellement, socialement, et économiquement dépendantes limite de facto leur capacité de négociation.

*L'étude de la « boîte noire » du ménage a révélé que le genre n'est pas un facteur d'unité. Il se traduit au contraire par une séparation plus ou moins nette des sphères masculine et féminine et par une allocation des ressources et du temps variable selon le sexe des membres du ménage. La mise en évidence de l'asymétrie en termes de genre de la structure interne du ménage a constitué une base pour le renouveau des fondements microsociaux du développement.*

### L'adaptation de la définition du travail « productif »

Traditionnellement, beaucoup de services et des bien produits par les femmes sont ignorés ou sous évalués dans le système de comptabilité nationale standard proposé par les nations unies. On dit qu'ils sont « invisibles ». Quatre types d'activités notamment sont peu représentés : le travail domestique, le travail bénévole, la production de subsistance et le secteur informel. Hommes et femmes sont impliqués dans ces secteurs mais les deux premiers, majoritairement féminins, soulèvent les problèmes de comptabilisation les plus difficiles. Même si **la production de subsistance**, qui ne passe pas par le marché et demeure souvent non monétaire, a été de mieux en mieux prise en compte, l'incorporation de travail féminin dans ce secteur l'est encore difficilement.

Pourtant, la contribution des femmes à l'économie agricole est souvent considérable : en Afrique sub-saharienne par exemple, les femmes accomplissent une part considérable du travail associé à l'agriculture de subsistance, en assumant notamment la quasi totalité de l'approvisionnement du ménage en eau et en bois de chauffage, et en participant largement au stockage et au transport de la nourriture, au travail de labour et de désherbage, au travail de récolte et de commercialisation des produits (Blackden 1999).

L'utilisation d'**enquêtes budget-temps** (time budget surveys), a permis de mettre au jour dans de nombreux pays, l'allocation du temps en terme de travail (et de loisir) selon le genre (alors que les enquêtes traditionnelles reposaient souvent sur un malentendu quant à la notion de « travail », diversement perçue par les enquêtés). Ce type d'enquête s'avère particulièrement adapté pour mettre en évidence la complexité (multi-activité par exemple) et la diversité des activités déployées par les acteurs en particulier en milieu rural où les activités de marché sont minoritaires. Elles permettent en outre d'utiliser **le temps de loisir comme un indicateur de bien-être** (PNUD 1995).

Ainsi Diane Elson (1999 citée dans Alexander 2000 : 24) rapporte qu'une nouvelle définition du travail introduite dans une enquête sur le travail au Pakistan a fait passer le taux de participation des femmes rurales de 13, 9 à 44, 9 % (en incluant les travaux liés à l'agriculture de subsistance, la collecte de bois et d'eau, la fabrication des vêtements, et les services domestiques rémunérés). Au Népal (Acharya 1981 cité dans Alexander 2000 : 28), un recensement de 1971 donnait un taux d'activité féminin de 35% contre un taux d'activité masculin de 83%. Des enquêtes sur l'emploi du temps on montré que les femmes travaillaient en moyenne 4, 6 heures par jour, les hommes 5, 8 heures, en retenant une définition étroite, conventionnelle de l'emploi. Selon une définition élargie, il apparaît que les hommes travaillent en moyenne 7, 5 heures par jour, les femmes 10, 8 heures.

*Une meilleure connaissance de l'emploi du temps des hommes et des femmes éclaire la structuration par genre de l'espace et du temps dans les sociétés en développement. Elle souligne l'asymétrie de la distribution du temps de travail selon le sexe en fonction de l'existence d'une rémunération, de la productivité, de l'intensité qui caractérisent les différentes activités.*

### La problématique du secteur « reproductif »

La notion de « **reproduction sociale** » est à distinguer de la notion de reproduction biologique. Elle désigne notamment les services liés à l'« entretien » de la force de travail : soins aux enfants et aux personnes âgées, cuisine et ménage destinés à la famille. Contrairement à l'entretien du capital considéré comme économique, l'entretien de la force de travail est majoritairement féminin et exclu du calcul économique, ainsi que du système de comptabilité nationale standard des nations unies.

Comme il regroupe des services qui bénéficient à la collectivité, on dit qu'il produit des **externalités positives**. Et de fait, dans les pays industrialisés, une part grandissante de ce secteur tend à être monétisée (recours au marché) ou à être prise en charge par la collectivité (soit directement, soit indirectement par le biais de subventions). Dans les PVD, ces activités sont souvent faiblement productives (absence d'équipements), et donc particulièrement intenses en temps et en énergie.

*Le fait que les tâches domestiques soient systématiquement non rémunérées implique une dépendance monétaire au moins partielle des femmes vis-à-vis de la famille, ou de la communauté.*

On a longtemps considéré que cette question était « naturellement » réglée par la complémentarité des tâches féminines et masculines au sein du ménage, mais la division du travail fondée sur le genre est un des principaux vecteurs de la subordination des femmes. D'autre part, le nombre croissant de ménages « dirigés par des femmes » (en l'absence de chef masculin) dans les pays en développement a montré que cette situation était une source de grande vulnérabilité. Cette partie « incompressible » du temps et de la force de travail féminins représente en effet une forte contrainte pesant sur la mobilité des femmes et donc sur leur capacité à accéder à des activités génératrices de revenus.

*Le « désenclavement » du secteur reproductif, longtemps marginalisé dans les modèles socio-économiques, est à l'origine d'un ensemble de problématiques centrales pour l'analyse de la perception historique du rôle des femmes et ouvre la voie à une analyse de l'interaction entre sphères reproductive et productive, privée et publique.*

### **Le triple rôle des femmes [3]**

Globalement, la distribution selon le genre des activités économiques et sociales met en évidence une asymétrie fondamentale. Les femmes assument l'essentiel des activités, peu ou pas rémunérées et faiblement reconnues socialement, de reproduction sociale, de production de biens et de services à petite échelle ou pour de faibles revenus, et à l'échelle collective, les « activités communautaires de base », liées à leur rôle stratégique dans la gestion de la « vie quotidienne ». **Le cumul de ces trois rôles représente une contribution considérable des femmes à la vie sociale, et paradoxalement, souvent un frein à leur liberté et à leur indépendance.** La reconnaissance et l'intégration du triple rôle des femmes dans la pensée et les stratégies de développement a pu cependant générer des approches ambiguës. Après l'avoir ignoré, on a pu quelque peu « mythifier » la dimension « altruiste », collective des activités féminines, et l'abondance régnant dans ce secteur.

*La principale manifestation de l'asymétrie caractéristique de la distribution des activités sociales selon le genre réside dans le triple emploi du temps qui caractérise de nombreuses femmes actives dans le monde. L'absence de « spécialisation » des femmes tend en outre à rendre leur contribution particulièrement sensible à la conjoncture.*

### **3. Genre et déterminants de l'inégalité des sexes**

Si elle n'est pas inéluctable, puisqu'elle varie considérablement dans le temps et en fonction d'autres critères associés au développement économique et social, l'inégalité des statuts féminin et masculin est une dimension universelle de l'organisation sociale. *Dans tous les pays du monde, le fait d'appartenir au genre féminin est synonyme d'un moindre accès aux droits, aux opportunités socio-économiques et finalement, d'une moindre liberté.*

**Les grands indicateurs socio-économiques de l'inégalité** La désagrégation par sexe d'une part croissante de sources statistiques a permis depuis quelques années, d'apprécier l'ampleur de l'inégalité des sexes fondée sur le genre : le PNUD propose, depuis 1995, une estimation annuelle pour un grand nombre de pays de l'inégalité entre les sexes en termes d'accès aux ressources recensées dans l'indice du développement humain (ISDH, indice sexospécifique du développement humain), mais aussi en termes d'accès à des positions révélatrices du degré de participation à la dimension décisionnelle et politique de la vie sociale (IPF, indice de participation des femmes). La banque mondiale quant à elle a recensé des données pour trois sources majeures d'inégalités entre les sexes dans le monde : les droits, les ressources, et la participation (voix) (Banque mondiale 2001).

Il est devenu courant de regrouper les ressources économiques et sociales en trois types de dotations ouvrant des droits, des capacités, qui déterminent le degré de contrôle des individus sur leur destinée et leur poids dans les relations sociales. Le niveau de **capital humain** est principalement déterminé par l'accès à l'éducation et la santé. Pour mesurer les dotations des individus en termes de capital humain, outre les statistiques relatives à l'accès aux différents niveaux d'éducation et aux systèmes de santé, on utilisera par exemple des variables démographiques (naissances, mortalité, fécondité), et « anthropométriques » (rapport poids/taille en fonction de l'âge). Le **capital économique** résulte du déploiement d'activités rémunératrices, qu'elles soient « indépendantes » ou salariées. Il est notamment déterminé par la propriété des facteurs de production, la mobilité et l'indépendance. Le **capital social** résulte de la participation à la vie sociale à différents niveaux : familial, communautaire, politique. Il reflète les variables institutionnelles qui déterminent le statut et la capacité des individus dans les instances communautaires (régime matrimonial et familial coutumier ou légal, législation sur le vote, etc.).

Il ressort des données rassemblées dans les rapports du PNUD et de la banque mondiale (1995 et 2001) sur une grande variété de pays quel que soit le niveau de développement économique et « humain » que les femmes n'ont nulle part les mêmes opportunités que les hommes en matière d'accès aux ressources économiques et sociales. En particulier, il apparaît que **plus ces ressources sont exprimées en termes d'accès à l'exercice de pouvoirs et de responsabilités, plus les écarts entre les sexes sont grands.** En outre, si le processus du développement

économique est toujours associé à une baisse des inégalités entre hommes et femmes en termes de bien-être physique et économique, il n'implique pas en revanche un accès accru des femmes aux situations de pouvoir dans la société : les mesures de l'IPF par exemple varient faiblement en fonction du degré de développement humain. *De manière générale, au niveau macroéconomique, l'augmentation du revenu par tête et l'amélioration des variables associées au développement humain se traduisent par une baisse des inégalités mesurées entre les sexes.* Mais il faut observer deux types de nuances. Ainsi, pour des niveaux de développement humain comparables, on observe d'assez grandes variations dans le niveau des inégalités, ce qui met l'accent sur les facteurs sociologiques entraînant une plus ou moins grande rigidité de l'inégalité des sexes. D'autre part, des études récentes montrent que la relation négative observée entre niveau des inégalités et revenu par tête connaît une exception pour les pays à faible revenu intermédiaire : la transition économique se traduirait par une augmentation des inégalités entre les sexes. Ce résultat semble mettre l'accent sur l'importance du changement des structures productives, et des mesures adoptées pour mesurer l'inégalité. *Les indicateurs de l'inégalité qui caractérisent l'accès relatif des hommes et des femmes aux opportunités socio-économiques et politiques sont autant d'indices de la construction idéologique et sociale de la différence des sexes. La dimension universelle de l'inégalité des statuts féminin et masculin a longtemps masqué la réalité concrète de ses déterminants institutionnels et sociologiques.*

### **L'importance du régime matrimonial et droits de propriété : la distinction entre droits primaires et droits secondaires (Naïla Kabeer)**

L'aspect le plus visible des déterminants du genre est l'ensemble des variables de *l'environnement institutionnel*, qu'il soit d'ordre coutumier ou légal. Le régime matrimonial, le régime de propriété, les règles de la transmission entre les générations sont toujours déterminés selon le sexe : ils consacrent universellement la prééminence du masculin. De même dans les systèmes matrilineaires, l'exercice de l'autorité est généralement confiée à un homme. *Les femmes sont donc toujours, bien qu'à des degrés divers, constituées comme dépendantes.* L'asymétrie de l'attribution de droits selon le genre ne peut être exprimée en termes de droits primaires et secondaires (primary and secondary claims), que l'on peut rapprocher de la distinction entre **l'accès** et le **contrôle** des ressources. Les **droits « primaires » sont des droits directement attachés au statut ou à la personne de leur détenteur** : ce sont par exemple les droits exercés par un travailleur sur les revenus issus de son travail, les droits exercés sur des facteurs de production par leur propriétaire, les droits exercés sur des subsides publics par leur bénéficiaire. **Les droits des femmes sont souvent, du fait des régimes matrimoniaux et légaux et de la division familiale du travail, des droits indirects ou « secondaires »** : ayant un accès plus limité au travail rémunéré, à la propriété, ou n'étant pas les bénéficiaires légaux des aides publiques, elles dépendent plus souvent que les hommes des revenus d'autres membres du ménage, et exercent plus souvent qu'eux de simples droits d'usage sur les biens collectifs ou familiaux. Ces droits sont donc moins rentables (ils ne peuvent pas servir de garantie sur le marché du crédit), et plus vulnérables que les droits « primaires », directement attachés au travail ou au statut de leur détenteur. Quand ils sont de nature coutumière, les droits « secondaires » sont très sensibles aux réformes des régimes de propriétés, fréquentes dans les périodes de transition (par exemple la privatisation des terres communales généralement mise en œuvre sous plan d'ajustement structurel ou les politiques de réforme agraire). **La propriété de la terre**, en particulier, a fait l'objet de nombreuses études, notamment en Afrique sub-saharienne et en Asie du sud. En général, les femmes ont moins accès à la terre que les hommes, et par conséquent un accès limité aussi au crédit et aux intrants. La propriété masculine de la terre donne traditionnellement aux hommes chefs de ménage un statut d'employeur de la main d'œuvre familiale qui comprend les femmes. Même quand elles pratiquent des cultures séparées, comme souvent en ASS, les femmes n'ont souvent qu'un droit d'usage sur les terres. De manière générale, les réformes coloniales, en particulier la privatisation des terres, ainsi que les stratégies de repeuplement ont plutôt renforcé l'appropriation masculine des terres.

*Le « patriarcat » ne caractérise pas seulement l'exercice de l'autorité parentale et sociale, mais aussi le régime de la propriété et de sa transmission. Dans un tel régime, consacrant la dépendance des femmes, la vulnérabilité des droits féminins constitue un réseau de contraintes durables au développement de leurs « capacités » (Amartya Sen) socio-économiques.*

### **La division du travail fondée sur le genre et le triple rôle des femmes**

La division du travail est un principe d'affectation de tâches selon le sexe au sein et en dehors du ménage, fondée à la fois sur la perception des rôles sociaux des hommes et des femmes et sur l'idéologie de genre (définition de tâches « féminines » et « masculines »). De manière générale, l'essentiel des activités reproductives, non génératrices de revenus, sont considérées comme féminines. Les hommes ont en vertu de leur statut de principal soutien du ménage, ou en tant que propriétaire des biens de production du ménage, un accès prioritaire aux activités génératrices de revenus, ou aux revenus tirés de la production familiale. La problématique de la division du travail varie notamment en fonction du clivage rural-urbain, reflétant l'influence des structures productives et du contexte historique.

**En milieu rural**, le travail de tous les membres du ménage est le plus souvent mobilisé. C'est un système où il est reconnu que les femmes travaillent même si leur travail est faiblement valorisé. Le ménage est alors une structure de production et de consommation faiblement en interaction avec la sphère marchande.

**La transition économique** introduit la commercialisation de l'agriculture et se traduit par un exode rural qui entraîne souvent une féminisation de l'agriculture de subsistance et une masculinisation du travail rémunéré et des villes. La rigidité des droits de propriété et la concentration de la diffusion des techniques vers les hommes se traduisent par un écart croissant entre la productivité du travail féminin et du travail masculin.

**En milieu urbain**, on observe notamment un phénomène de cantonnement des femmes à la sphère « domestique » et d'informalisation de leur travail. La division du travail tend à s'« occidentaliser » avec l'apparition d'une stricte séparation de la sphère productive et de la sphère reproductive dans un contexte de faible productivité des activités reproductives. Outre les facteurs culturels et surtout les contraintes domestiques limitant la mobilité des femmes, elles souffrent alors d'un déficit de scolarisation, stratégique pour l'accès au marché du travail urbain.

De plus, il est reconnu désormais que les femmes font l'objet d'une discrimination dans l'accès à des revenus, notamment salariés. Dans tous les pays, les femmes sont, à niveau de capital humain identique, moins bien payées que les hommes. Plusieurs facteurs d'explication de cette **discrimination** dans la formation des salaires sont avancés, qui illustrent l'importance des relations de genre dans la structuration des espaces d'échange économique et social.

Par exemple, les femmes sont souvent considérées comme un soutien secondaire du ménage, au contraire des hommes censés supporter sur leur salaire la charge de la famille. D'autre part, une forte **ségrégation professionnelle** selon le genre tend à compartimenter le marché du travail en métiers féminins et masculins, de sorte qu'une valorisation différente du travail féminin et masculin peut se perpétuer (OIT, 1998).

**La division internationale du travail** qui résulte de l'intégration des circuits financiers et de la production au niveau mondial n'est pas neutre en termes de genre. Les changements dans les opportunités d'emploi pour les femmes sont très sensibles à l'internationalisation de la production, notamment du fait de la recherche de main d'œuvre flexible et peu rémunérée. Il existerait un lien positif et fort entre l'intensité de l'emploi féminin dans les manufactures des pays en développement et la croissance du commerce international.

*La division du travail fondée sur le genre et les contraintes issues du triple rôle féminin jouent un rôle déterminant dans la formation et la perpétuation des inégalités entre les sexes : les contraintes pesant sur l'accès des femmes aux ressources et aux opportunités socio-économiques ne peuvent être « desserrées » sans impliquer l'organisation sociale des relations de genre.*

#### 4. Genre et changement social : enjeux pour le développement

La récente disponibilité de statistiques désagrégées selon le sexe au niveau mondial montre que l'inégalité entre les sexes tend à se résorber avec le processus de développement économique et social. Ce constat va dans le sens des nouvelles théories de la croissance, prenant plus en compte les aspects qualitatifs du processus du développement, en particulier l'importance des institutions sociales pour l'efficacité de la transmission des politiques et des structures d'« incitation » économiques et sociales. Dans ce cadre, le genre apparaît comme un facteur de « distorsion dans l'allocation des ressources » et de « rigidité des facteurs de production » préjudiciable au développement. La promotion de l'équité, notamment par la réforme des institutions qui consacrent l'inégalité des sexes, est perçue comme un facteur d'efficacité. Pourtant, l'asymétrie dans l'accès des hommes et des femmes aux opportunités socio-économiques, et surtout politiques, persiste dans les pays les plus « développés », suivant un « effet de seuil » qui illustre la puissance des rigidités propres aux relations sociales de genre.

Un tel constat amène à s'interroger sur les ambiguïtés d'une approche en termes de « cercle vertueux » et sur les obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes. Amartya Sen (1999) souligne les limites d'un libéralisme d'ordre essentiellement « institutionnel » : la promotion de la liberté des individus implique la prise en compte de tous les déterminants, y compris « symboliques » des capacités des acteurs sociaux. La notion d'« empowerment » rend compte de la nécessité d'une approche des statuts féminin et masculin en termes de « pouvoir », au sens propre du terme.

#### **Inégalité des sexes et bien-être** (banque mondiale 2001)

L'inégalité des sexes, surtout en termes d'accès au capital humain, est perçue comme une limitation au **bien-être général**, du fait des externalités propres au secteur reproductif. La plus faible éducation des femmes a des conséquences pour le bien-être de la famille : directement, l'analphabétisme des mères se traduit par une moindre « qualité » des soins aux enfants. Indirectement, le manque d'éducation fait obstacle à l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus, alors qu'elles consacrent souvent une part plus importante de ces revenus aux dépenses familiales que les hommes. L'accès des femmes à l'éducation et à des emplois sur le marché du travail urbain sont perçus comme des facteurs de lutte contre l'épidémie du sida.

#### **Relations de genre et productivité**

La rigidité de la division du travail fondée sur le genre et l'inégalité dans l'allocation des ressources selon le sexe affectent **la productivité**, par le biais d'une faible mobilité des facteurs de production et d'une allocation « non optimale » des ressources. Un certain nombre d'études sur l'Afrique sub-saharienne ont montré par exemple, que la distribution par genre des types de culture affecte l'efficacité des politiques d'ajustement structurel visant à transformer le rapport entre cultures de biens non commercialisables et de biens commercialisables. De manière

générale, le poids de l'ajustement entre travail domestique et travail rémunéré repose exclusivement sur les femmes, ce qui entrave la mobilité de la main d'œuvre féminine. Enfin, l'inégalité des sexes dans l'accès à la main d'œuvre, aux intrants technologiques et au crédit constitue une allocation non optimale des ressources, qui seraient plus rentables si elles étaient mieux réparties. La rigidité de la division du travail fondée sur le genre repose sur plusieurs types d'explications. Le changement d'habitudes implique des **coûts psychologiques et des coûts de « transaction** : les hommes et les femmes ont développé des savoir-faire et des techniques qui sont difficilement transmissibles entre genres.

Il est aussi évident que tout changement dans les habitudes met en cause l'asymétrie des statuts féminin et masculin et les relations de pouvoir entre genres : le travail domestique est ainsi considéré comme ne pouvant être accompli par un homme. Certains projets de développement ont par ailleurs échoué car ils incitaient les femmes à pratiquer des activités qui étaient rentables mais leur enlevaient le contrôle sur leurs revenus.

## Genre et pauvreté

La prise en compte du problème de la pauvreté implique d'identifier les groupes sociaux les plus vulnérables et les contraintes spécifiques pesant sur les personnes ou les groupes pauvres. Le statut socialement défavorisé et l'ensemble des contraintes pesant sur les femmes seules en font le groupe particulièrement menacé par les dynamiques de pauvreté. Le rôle spécifique des femmes dans l'économie du « bien-être » en a par ailleurs fait une cible stratégique pour les politiques de lutte contre la pauvreté. Ce constat se traduit souvent par la promotion de l'accès des femmes à des activités rémunératrices, et de leur accès au crédit. De manière plus structurelle, la pauvreté est souvent invoquée pour expliquer les choix discriminatoires effectués par les parents en matière de dépenses pour les enfants. En effet, en l'absence de systèmes de sécurité sociale, les parents pauvres privilégieraient l'éducation des fils, traditionnellement amenés à les soutenir dans leur vieillesse. De fait, on a pu montrer que les dépenses des femmes, comme celles des hommes, peuvent être fortement biaisées par une préférence entre les enfants, de sorte qu'augmenter le revenu des femmes n'est pas toujours un gage d'équité dans la répartition des ressources au sein du ménage.

### Les obstacles à la promotion de l'égalité des sexes : la tension entre besoins pratiques et besoins stratégiques (Maxine Molyneux, Carolin Moser).

La perception des besoins des femmes sous-jacente à beaucoup de stratégies de promotion de l'équité, mises en œuvre notamment en marge des plans d'ajustement structurel, ont fait l'objet de nombreuses critiques. Tout en mettant en œuvre des projets de développement de l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus, on comptait implicitement sur leurs activités reproductrices pour pallier les effets des réductions des dépenses publiques. Finalement, le triple rôle des femmes a pu être perçu comme un gisement sans limite, et la réponse à leurs besoins « pratiques » une « panacée », peu coûteuse et rentable pour la collectivité. Or ces stratégies présentent des effets pervers, notamment pour le statut des filles qui supportent souvent le poids de l'ajustement de l'emploi du temps des mères. Surtout, elles peuvent finalement contribuer à perpétuer les contraintes pesant sur la liberté des femmes.

*Le rétablissement, à la base, de conditions équitables dans les relations entre hommes et femmes implique une logique de moyen terme, qui prenne en compte les besoins stratégiques des femmes en termes de genre.*

## Genre, relations de genre et « pouvoir » : la perspective de l'« empowerment »

La dimension la plus négligée dans les perspectives dominantes du développement est la dimension symbolique des relations sociales qui passe par la notion de « capacité » et de « pouvoir ». Ainsi, l'exclusion durable des femmes de l'exercice du pouvoir politique, même dans les sociétés les moins inégalitaires, reflète probablement plus que l'enchaînement des obstacles opposés à l'accès des femmes aux ressources stratégiques telles qu'elles sont exprimées en termes de capital. Amartya Sen a montré par exemple, que les politiques d'incitation à la baisse de la fécondité les plus efficaces reposaient non sur le seul accès des femmes à la scolarisation (certes déterminant) mais sur l'amélioration de leur **statut social** en général.

Or, la détermination du « statut social » passe autant par des variables « objectives » que par la valorisation symbolique de la contribution, du rôle des hommes et des femmes. Sen (1999) montre que la perception par les femmes elles-mêmes, du caractère secondaire de leur contribution affecte leur capacité de négociation et donc le dialogue entre les hommes et les femmes, contribuant à perpétuer les règles d'un jeu en termes de « **conflit coopératif** » dont l'issue reflète la prééminence masculine.

*La notion d'« empowerment » invite à considérer les modalités d'une prise de participation des femmes reposant sur une plus grande confiance en elles-mêmes, une meilleure perception de leur statut et de leurs capacités. Cette approche se prête donc tout particulièrement à une perspective locale, qui est celle des projets de développement.*

## Conclusion : genre et perception du rôle des femmes dans le développement

L'approche « femmes et développement » peut être opposée à l'approche « genre et développement » sous l'angle de la perception du rôle joué par les femmes dans le développement (voir la typologie des approches par Carolin Moser présentée plus loin).

L'approche « women in development » a émergé au profit de la remise en cause de la perception très limitée du rôle social des femmes qui avait jusque là caractérisé la vision des acteurs comme des analystes du développement. Dans cette perspective « primitive », les femmes étaient considérées, essentiellement dans leur rôle reproductif, comme des bénéficiaires « passives » des politiques sociales. La « révolution » opérée par les acteurs du Percy Amendment américain consistait, dans un contexte de reconnaissance de la diversité des activités déployées par les femmes dans les pays du sud, à mettre en évidence le fait que l'inégalité des sexes était un frein à la réalisation de leur potentiel. La promotion de l'égalité était présentée comme un moyen de valoriser le rôle actif joué par les femmes dans le développement. **Aujourd'hui, les stratégies préconisées dans le cadre de cette approche reposent sur les progrès effectués dans la reconnaissance du rôle stratégique joué par les femmes aux frontières des sphères privée et publique, de l' « économie du bien-être » et de l'économie productive.**

L'approche « genre et développement » suppose notamment une définition moins « utilitariste » du rôle social, telle qu'elle a pu dériver des versions les plus récentes de l'intégration des femmes au développement. **Il ne s'agit plus de « prouver » que les femmes peuvent être des actrices à part entière du processus de développement, comme mères et travailleuses, mais surtout de promouvoir leur capacité sociale, leur indépendance, et à travers les relations de genre, une plus grande liberté pour les individus des deux sexes.** Une telle égalité suppose donc notamment la promotion de l'égalité des sexes par la réforme de l'environnement institutionnel et l'accès accru des femmes à l'éducation par exemple. Toutefois, ce projet doit prendre en compte la spécificité du genre.

*La construction sociale du féminin et du masculin et des relations de genre implique une réflexion sur les valeurs féminines et masculines et les enjeux soulevés par leur opposition symbolique. Une question très simple pourrait être : quelle est la place des femmes dans une société dominée par les hommes ? Le concept d' « empowerment » suggère une voie de réponse « pragmatique » aux difficultés soulevées par cette question.*

## Références bibliographiques

- Alexander, P. Baden, S., 2000. Glossary on macroeconomics from a gender perspective. Brighton : Institute of Development Studies and GTZ, BRIDGE report (48), 40p
- Banque mondiale, 2001. Engendering Development, through Equality in Rights, Ressources and Voice. Washington : Banque mondiale (policy research reports) ; New York : Oxford University Press, 364p
- Blackden, C.M. Chitra, B., 1999. Gender, Growth and Poverty Reduction in Sub-Saharan Africa : Special Programme of Assistance for Africa. Washington : Banque mondiale (version en français), 116p
- Boserup, E. 1983 (première édition 1970). La femme face au développement économique. Paris : PUF (Sociologie d'aujourd'hui)
- Bureau international du travail (BIT), 1998. Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-1999 -Employabilité et mondialisation : le rôle crucial de la formation. Genève : Organisation internationale du travail, 275 p
- Organisation internationale du travail, 1995. Genre, pauvreté et emploi : guide d'action. Genève : OIT, 70p
- Programme des nations unies pour le développement (PNUD), 1995. Rapport mondial sur le développement humain. New York : PNUD, Paris : Economica, 251p
- Sen, A., 1999. Un nouveau modèle économique – Développement, justice, liberté. Paris : Odile Jacob, 356p